



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : ATTRACTIVITE

Accueil du concours Miss France 2024 - Convention de partenariat entre la ville de Dijon et la société Miss France

Dix ans après l'élection de Miss France 2014, la Ville de Dijon a été choisie pour accueillir la 94^{ème} cérémonie de l'élection Miss France le 16 décembre 2023.

Cet événement populaire, retransmis par la chaîne de télévision TF1, devant des millions de téléspectateurs, présente un intérêt pour la ville où il se déroule, au regard de la mise en valeur de sa notoriété et de la promotion de son territoire.

La Ville de Dijon a répondu favorablement à cette opportunité de recevoir cette manifestation pour l'élection de Miss France 2024, qui succéderait à l'actuelle Miss France, Indira Ampiot, originaire de Guadeloupe. Pour des questions d'ordre logistique, le comité Miss France n'organise pas l'émission Miss France dans les DOM-TOM, et a donc retenu Dijon pour y tenir l'édition 2024 de cet évènement d'ampleur.

Cet accueil se traduit par l'engagement, dans le cadre d'un partenariat avec la société Miss France, de mettre à disposition des locaux, des équipements et des prestations techniques pour la préparation et la tenue des manifestations qui auront lieu autour de cette cérémonie.

La Ville prendra également en charge la restauration des candidates à l'élection et celle des encadrants pendant la période de préparation de l'évènement ainsi que de la communication autour de cet événement afin de valoriser celui-ci sur le territoire.

En contrepartie, la Ville bénéficiera de garanties quant à la promotion de son image et de son territoire au niveau national, et du produit des places de spectacles selon un tarif unique à 80 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de donner son accord** pour accueillir à Dijon l'évènement relatif à l'élection de Miss France 2024, dans les conditions proposées,
- **d'approuver** le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et la société Miss France (annexé au présent rapport),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application
- **d'autoriser** Monsieur le Maire et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **de solliciter** au taux le plus élevé possible, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville pour le financement de cette manifestation.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN